

Puis les Canadiens voudront eux-mêmes nommer leur gouverneur et, ce jour-là, le Canada sera mûr pour l'indépendance. Il voudra ne plus être obligé de porter ses causes en appel en Angleterre et exigera que toutes les questions soient jugées ici même en dernier ressort; il l'obtiendra.

Alors le Canada sera indépendant.

EPICIERS ET PHARMACIENS

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les réflexions que suggère à notre confrère l'*Epicier*, de Paris, la campagne que nous avons reprise à la suite de la lettre de Pharmacien de P.Q. Nous ajouterons que, quand le moment sera venu, nous aurons d'autres arguments à donner en faveur des épiciers.

Nos confrères, dans certaines localités surtout, on a pu le voir par de récents articles publiés dans ces colonnes, sont en butte aux tracasseries, inspirées par un esprit de concurrence mesquin, des pharmaciens composant les commissions d'hygiène.

Ils ne sont pas les seuls. J'ignore si de l'apprendre suffira à les consoler; mais nos cousins du Canada jouissent à peu près des mêmes avantages, ainsi que l'indique l'information suivante parue dans le PRIX COURANT, de Montréal:

"L'Association des pharmaciens, en poursuivant les magasins à départements et les épiciers qui, de temps à autre, vendaient des médecines patentées, a fait un pas de clerc.

"On nous annonce, en effet, qu'un magasin à départements de la rue Ste Catherine vient de s'assurer les services d'un pharmacien licencié. Non seulement on y vendra désormais tous les produits de la pharmacie, mais aussi on y préparera les ordonnances du médecin.

"Nous ne serions pas surpris si, quelque jour prochain, nous entendions dire que quelques épiciers entreprenants ont adopté la même ligne de conduite."

La publication de cette information a valu au dit journal une longue lettre d'"un pharmacien" que discute le PRIX COURANT avec beaucoup de sens.

Admettant que les produits préparés, qu'on appelle chez nous des "spécialités," peuvent contenir une certaine proportion de produits dangereux, le rédacteur demande au "pharmacien," son correspondant

anonyme, de lui affirmer que la vente de ces produits offre des garanties particulières dans son magasin.

"Avez-vous, lui demande-t-il, déjà refusé la vente de ces produits à des clients qui vous en demandent? Et si oui, sur quoi vous basez-vous pour les vendre aux uns et les refuser aux autres?"

Il est évident que ce n'est pas sur l'ordonnance du médecin qui n'est jamais exigée en pareil cas.

En quoi, demande notre confrère canadien, le pharmacien diffère-t-il, en pareil cas, de l'épicier qui vend les mêmes produits? En rien, évidemment!

L'esprit de la loi qui accorde aux pharmaciens, la préparation exclusive des médicaments est fort sage à notre avis; mais l'application beaucoup trop étendue que l'on est parvenue à donner à cette loi est complètement absurde et les prétentions des pharmaciens qui veulent être seuls à débiter tous les produits qui leur semblent avoir une application curative quelconque, est encore plus ridicule—ce n'est pas peu dire—que celle des débitants de vins qui voudraient faire interdire la vente du vin—et sans doute aussi de tous les autres liquides à l'aide desquels on s'abreuve—aux autres commerçants.

Malheureusement, de telles théories ont chance d'être accueillies par les personnages graves qui nous gouvernent et nous administrent, dans leur persuasion que le meilleur moyen d'effectuer leurs fonctions, et de démontrer qu'elles ne sont pas des sinécures, consiste à édicter des restrictions à toutes les libertés et à la liberté commerciale en particulier.

En attendant qu'une loi de spécialisation du commerce—à la traverse de laquelle nous nous mettrons de tout notre pouvoir—vienne satisfaire les électeurs influents qui sont les mastroquets, les prétentions des pharmaciens deviennent de plus en plus intransigeantes.

Protestons donc énergiquement, sans nous décourager, contre leur attitude, car les revendications justes, triomphent, elles aussi, quelquefois; témoin l'interdiction aux fonctionnaires de faire du commerce, que nous avons été assez heureux d'obtenir.

A notre avis, le privilège des pharmaciens ne peut équitablement consister que dans le droit de préparer exclusivement les compositions curatives établies, soit d'après des ordonnances, soit d'après les prescriptions du codex, au moyen de substances dangereuses.

Les connaissances particulières qu'ils sont supposés avoir, et dont leur diplôme forme la consécration officielle, offrent en effet une certaine garantie pour le consommateur—un peu obligatoire—des produits préparés par eux.

Il est donc évident que les spécialités pharmaceutiques ne peuvent être préparées que par des *hommes de l'art*; mais nous sommes absolument d'avis, comme le PRIX COURANT de Montréal, qu'un flacon ou un paquet d'une des dites spécialités, revêtu de son cachet de garantie, et généralement débité à tout venant dans les pharmacies, n'offrirait pas plus de danger pour la santé publique en étant débité dans d'autres magasins.

Nous sommes convaincus que, malgré l'opposition des pharmaciens, on en arrivera un jour à la liberté de cette vente.

En attendant, nous nous contenterons de protester avec énergie, chaque fois que nous en aurons l'occasion, contre les procédés des commissions d'hygiène, lorsqu'elles sortent de leurs attributions et surveillent sanitaire pour employer l'intimidation, l'esbrouffe et même la grossièreté, dont elles devraient laisser le monopole aux policiers de bas étage.

JEAN BERTIN.

A LA FERME EXPERIMENTALE

[Du *Temps* d'Ottawa].

Pour ceux qui prennent intérêt au progrès de l'agriculture en ce pays, une visite à la Ferme Expérimentale d'Ottawa, en ce moment, offre un vaste champ d'observation. Jamais encore les cultures n'y ont été aussi variées, les expériences aussi nombreuses et la récolte aussi belle que cette année. Non seulement l'amateur d'agriculture éprouve une véritable jouissance à voir les résultats des diverses expériences, mais le cultivateur ne peut manquer de recueillir d'une visite à la ferme des connaissances pratiques qui lui exempteront beaucoup de tâtonnements, et seront pour lui la source d'un profit direct et considérable.

Les cultivateurs de la province de Québec pour le bénéfice desquels cette ferme a été établie aussi bien que pour ceux d'Ontario, n'ont pas jusqu'à présent, par malheur, porté assez d'intérêt aux expériences qui s'y font. Nous comprenons que tous ne peuvent facilement venir à Ottawa pendant l'été visiter la ferme, mais tous pourraient se mettre en correspondance avec les